Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212203707-20260521-D2026_28-DE

Département des COTES D'ARMOR
COMMUNE DE TREMEVEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MAI 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11 — Date de la convocation : 11 mai 2026
Qui ont pris part à la délibération : 11 — Date d'affichage : 11 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de TREMEVEN, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves LIENNEL, Maire.

Présents : Mmes LE BOZEC Manon, LE PEN Alizée, PENVEN Adeline, FOEZON Lauryane
MM. LIENNEL Yves, RANNOU Jérôme, LE TROADEC Stéphane, VARIN Alain, LE LOUARN Mickaël, MASCLEF Olivier
Absents :
Absent excusé : Mme THIBAULT Pauline
Pouvoir : Mme THIBAULT Pauline à Mme FOEZON Lauryane
Secrétaire de séance : Mme LE PEN Alizée

D2026/28 : REFERENT TEMPETE

Lors d'événements climatiques majeurs, une coordination étroite entre la collectivité et Enedis est indispensable afin de permettre une réalimentation des clients dans les meilleurs délais et en toute sécurité.

M le Maire rappelle ci-dessous les missions du correspondant tempête :

- Assurer une diffusion efficace des informations et des consignes de sécurité auprès des habitants,
- Accélérer le diagnostic des dégâts et la localisation des incidents,
- Faciliter la priorisation des actions de réalimentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DESIGNE Mme LE PEN Alizée, référente tempête

Délibération rendue
Exécutoire par transmission
A la Préfecture le :
Le Maire :
M Yves LIENNEL

MAIRIE DE TRÉMÉVEN 22290 CÔTES D'ARMOR

La secrétaire de séance :
Mme LE PEN Alizée

Fait et délibéré à TREMEVEN
les, jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire :
M Yves LIENNEL

MAIRIE DE TRÉMÉVEN 22290 CÔTES D'ARMOR

La secrétaire de séance :
Mme LE PEN Alizée